22 OCT 2001 * 005602



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Bulletins techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 1 du 01/02/2001
Rédigé en collaboration avec la Ferme de Loudes et la Chambre d'Agriculture

Grandes Cultures

CEREALES

Les stades sont assez homogènes quelle que soit la date de semis et vont de début à plein tallage; en effet les 1° semis (Octobre) ont été bloqués un temps par la sécheresse.

Maladies: l'**Oïdium** est quasiment absent; quelques rares coussinets ont été observés sur les cultures les plus avancées mais ils sont peu actifs. Aucune intervention.

Ravageurs: les **Pucerons** sont encore visibles sur certaines parcelles; leur nuisibilité dépend surtout de la persistance de leur présence; la transmission des viroses peut se faire jusqu'au stade épi 1 cm; la douceur les favorisent mais les pluies les perturbent beaucoup
Un seuil de présence de 10% peut être un indicateur de risques sur semis plutôt précoce; leur temps de présence sur les tardifs a été trop bref. Observez vos parcelles.

COLZA

Les cultures sont en repos végétatifs (6 feuilles et plus)

Grosse altise: ces insectes ont été présents tout l'hiver favorisés par la douceur; les traitements insecticides réalisés à l'automne ont protégé les colzas des dégâts directs (morsures) sur cotylédons et premières feuilles.
Par contre par la suite ces insectes ont pu s'accoupler et actuellement les larves sont très souvent présentes dans les pétioles; elles sont susceptibles de se porter sur le bourgeon terminal; un traitement avec un pyréthrinoïde peut être envisagé si au moins 70% des plantes présentent une attaque (galerie dans les pétioles avec larve blanche)

Charançons de la tige: pour l'instant ce ravageur est quasiment absent de nos cuvettes.

Un groupe de travail a été créé fin 1999 entre la PV, le Cétiom, l'Inra et plusieurs firmes phytosanitaires face à un problème de contrôle des populations de méligèthes dans le Nord-Est de la France depuis 1997.
Des lots de méligèthes testés dans les labos PV ont montré qu'une seule espèce est très majoritaire et des niveaux de sensibilité très différents à la cyperméthrine (prise comme modèle). Même si seuls quelques secteurs limités dans l'Est sont concernés, le problème observé est préoccupant. Il souligne la grande dépendance du colza vis à vis d'une seule famille d'insecticides. Il révèle les effets de pratiques phytosanitaires, que l'on pouvait supposer relativement ``douces" dans le cadre de la lutte chimique raisonnée préconisée depuis près de 30 ans pour le colza d'hiver, mais, qui correspondent à plus de 20 ans d'utilisations répétées des pyréthrinoïdes. Chaque année, même s'ils ne sont pas directement visés, et même si les autres traitements sont raisonnés, les méligèthes - adultes ou larves - sont susceptibles d'être confrontés aux effets des interventions visant le charançon de la tige, les pucerons ou les insectes des siliques.
Sans vouloir être alarmiste, sans vouloir annoncer la généralisation prochaine du problème ``méligèthe" à l'ensemble des régions de productions ou à l'ensemble des coléoptères du colza (altise, charançons), il convient d'inciter fortement les producteurs de colza à pratiquer la lutte raisonnée et à proscrire tous les traitements inutiles, qu'ils soient confrontés à des problèmes d'efficacité de traitements ou qu'ils ne le soient pas encore. (extrait "note commune groupe de travail méligèthes")

Il est encore temps de vous présenter tous nos meilleurs vœux de réussite professionnelle et personnelle pour cette nouvelle année, nouveau siècle et nouveau millénaire.



CEREALES:
voir les pucerons



COLZA:
voir les larves de Grosse altise

Info règlementaire:
Conformément à la loi n° 92.533 du 17/06/1992 avec mise en application le 01/01/1996, les entreprises qui distribuent et/ou appliquent des produits antiparasitaires à usage agricole ou assimilés doivent être agréées. (voir AA du 07/12/2000)
Dans ce cadre le CFPPA de Carcassonne organise, pour les personnels concernés de ces entreprises, une formation à compter du 08/02/2001 (module UC1)

DRAF
Service Régional de la protection des Végétaux
ZAC D'ALCO-BP3056
34034 MONTPELLIER CEDEX 01
Tél: 04.67.10.19.50
Fax: 04.67.03.10.21

Antenne Carcassonne
Chemin de la Jasso
Plaine Mayrevielle
11000 CARCASSONNE
Tél: 04.68.71.18.58
Fax: 04.68.47.46.45

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles de Languedoc Roussillon
Directeur gérant: M.FREYDIER
Publication périodique
C.P.P.A.P. N° 531 AD
ISSN N° 0298-6582

©, SPV Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation

D3 4° Jo 51598

P54